

LICENCES U.S.E.P. – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021



ÉTAPE 1 – ADHESION de l'association d'école.

Pour cela, il faut nous retourner par courrier ou par mail :

- La fiche diagnostic APAC complétée (assurance),
- La fiche affiliation 2020-2021 corrigée et signée. Elle est récupérable et modifiable sur votre espace Webaffiligue. Demandez-nous vos codes si vous les avez égarés.

Vous pouvez également compléter et signer la version papier jointe à ce courrier.

Pour une première affiliation, compléter ces 2 fiches au format papier.

Ne pas envoyer de chèque pour votre réadhésion. Attendez pour cela de recevoir la première facture (adhésion + licences adultes + licences enfants). Pour rappel, le minimum de l'adhésion correspond à : 27€ d'affiliation + 3 licences adultes à 17€ + 5 licences enfants à 10€

Si vous avez besoin d'aide nous vous proposons une réunion d'1h maximum en visio, pour aborder :

- Les différentes étapes de la ré-affiliation sur Webaffiligue.
- Le principe d'honorabilité des adultes
- La mise en place de la Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD).

DATES : Mercredi 9 septembre OU Mercredi 30 septembre à 14h30 : <https://meet.jit.si/AdhesionUSEP>

ÉTAPE 2 – SAISIE des licenciés.

A réception de vos 2 fiches complétées (Affiliation et APAC) nous validons votre adhésion. Vous pouvez alors commencer la saisie de vos licenciés sur le Webaffiligue avec les mêmes codes.

Si vous avez besoin d'aide sur la saisie nous vous proposons une

IMPORTANT

- **ADULTES et Honorabilité** : Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, **chaque adulte licencié USEP devra accepter que son identité soit soumise au contrôle de l'Etat**. Pour cela, vous trouverez dans le dossier ci-joint un original de la fiche « Licence adulte à une association USEP », à imprimer pour chaque adulte souhaitant se licencier et **à archiver complétée et signée**. Les adultes qui refuseront de remplir et signer ce document ne pourront être licenciés à l'USEP cette année.
- **ENFANT** : A partir de cette année, **chaque enfant participant à une rencontre USEP inscrite au calendrier départemental, devra être licencié à l'USEP Gironde, même si celle-ci se déroule dans le temps scolaire.**
- **Vos adhérents pourront participer** aux activités USEP **dès lors qu'ils seront enregistrés sur le Webaffiligue et donc assurés.**

autre réunion d'1h avec :

- Les différentes étapes de demande de licences enfants et adultes manuellement.
- Importer un fichier pour licencier tous les élèves d'une même classe.
- Créer et modifier les sections, les écoles et les classes USEP.
- Accéder à ses factures.

DATES : Mercredi 14 octobre ou Mercredi 21 octobre à 14h30 : <https://meet.jit.si/AdhesionUSEP>

ÉTAPE 3 – FACTURATION et REGLEMENT.

L'U.S.E.P. 33 vous fera par la suite parvenir la (les) facture(s) de l'affiliation et des licences saisies au fur et à mesure. Notre secrétaire Lucie Tesson pourra vous renseigner si vous la contactez le mercredi.

Affiliation 27,00 €

Tarifs 2020-2021 :
Licence enfant 10,00 €

Licence adulte 17,00 €

Tout au long de l'année, vous pourrez accéder à l'ensemble de vos factures (impayées et acquittées) et à vos règlements, directement sur votre espace Webaffiligue dans la rubrique « *Factures du CD USEP et suivi comptable* ».

ÉTAPE 4 – AIDES à la prise de licences USEP

Classe entière

Si TOUS les élèves d'une classe sont adhérents à l'U.S.E.P., nous vous reversons **4€/licence**.

Cette aide est cumulable avec l'aide A.R.S mais ne donne plus droit au « bus gratuit » en temps scolaire.

Par contre, les transports sur les rencontres départementales se déroulant en dehors du temps scolaire restent entièrement financés par l'USEP 33, grâce au soutien du Conseil Départemental de la Gironde.

Afin que nous puissions vous verser la somme correspondante il faudra **nous renvoyer un RIB pour le virement ainsi que la (les) liste(s) nominatives** de la (des) classe(s) concernées avec les noms des enseignants-tes après avoir saisi ces élèves sur le Webaffiligue.

Le reversement se fera à 2 moments dans l'année : après le 5 décembre ou après le 20 mars.

Merci de nous **joindre le bulletin ci-dessous complété, vos listes classes et un RIB**.

A.R.S.

Avec l'aide de la M.A.E. Gironde, notre partenaire, l'U.S.E.P. 33 poursuit son soutien aux familles bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.).

Un reversement de **3€/licence** pour les enfants dont la famille a bénéficié de l'aide à la rentrée scolaire 2020 est prévu. Il concerne également les licences maternelles et peut se cumuler avec l'adhésion « Classe entière ». Pour bénéficier de cette remise, merci de compléter et **renvoyer le coupon ci-dessous**.

Emilie Le Borgne suivra vos demandes. N'hésitez pas à la contacter le lundi ou le mardi.

✂-----

Aides à la prise de « Licence U.S.E.P. »

Je soussigné(e) _____, Président(e) de l'association U.S.E.P.

de _____ déclare sur l'honneur qu'à ce jour,

l'association compte parmi ses licenciés U.S.E.P _____ enfants pour lesquels nous demandons

le reversement « **Classe entière** » et _____ enfants qui bénéficient de l'**Allocation de Rentrée**

Scolaire.

Merci de procéder au virement de la somme correspondante (**joindre un RIB**).

Ou par chèque à l'ordre de _____.



Qui aime bien, protège bien.

Certifié exact, le _____
Signature du (de la) Président(e) de l'association USEP

Ce bon doit être retourné avant le 5 décembre 2020 accompagné des listes classes concernées.

Il peut également être retourné avant le 20 mars 2021, afin de « réajuster » en fonction des licenciés supplémentaires concernés par l'A.R.S ou des adhésions classes entières tardives.

Aucune aide ne sera versée pour des demandes nous parvenant après le 20 mars 2021.